

Intervention du Snuipp61
Groupe de travail du 04 septembre 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Le département de l'Orne compte parmi les derniers départements en terme de taux de satisfaction pour les rapprochements de conjoint.e. Cela s'est encore vérifié lors des dernières permutations nationales informatisées.

Des collègues, pour certaines, certains avec des enfants en bas âge attendent patiemment, bon an, mal an, qu'enfin les portes du département tant convoité leur soient ouvertes afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est notamment le cas pour le département du Calvados pour lequel plusieurs dizaines de collègues du département de l'Orne postulent chaque année. La réponse est négative pour une grande majorité. Cela dure depuis plusieurs années pour la majorité d'entre eux attendant le barème qui pourra enfin leur permettre d'y accéder.

Qu'elle ne fut pas d'abord leur surprise puis leur colère d'apprendre qu'une collègue de l'Orne, compagne de maire d'une ville calvadosienne, nouvellement élu, a pu bénéficier d'un accord de complaisance des DASEN de l'Orne et du Calvados pour intégrer, hors barème, ce dernier département.

De nombreux collègues le vivent comme un outrage à leurs difficultés et leur vécu alors que leur conjoint.e ont tout autant besoin de voir leur famille réunie tant de leur intérêt personnel que pour leur investissement professionnel. Doivent-elles/ils en déduire que maire « vaut » plus qu'agriculteur, technicien, ouvrier, enseignant, employé...? C'est ce que les DASEN, peut être à leur corps défendant, laissent comme message politique à une profession déjà dévalorisée. Cela nous est insupportable.

Cette décision partisane de responsables académiques ne grandit pas le service public d'éducation et laisse ses personnels dans l'incompréhension, l'amertume et la colère parce que cette décision renforce le discours populiste sur des responsables politiques, en l'occurrence un maire, à qui notre administration permet de s'arroger un passe droit alors qu'élu il devrait faire preuve d'exemplarité. Non décidément NON.

Cette décision calamiteuse est totalement incompréhensible tant pour les personnels que pour le fonctionnement du service public. Pourrez-vous nous garantir que, dorénavant, toute décision fera preuve d'impartialité ou alors pourrez-vous, ce qui serait encore plus marquant, revenir sur cette décision?

Nous demandons que les organisations syndicales puissent être entendues par le Recteur et les DASEN afin que l'administration fasse des propositions sérieuses afin d'améliorer la mobilité des ornaïens vers le Calvados et la Manche.